MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
de l'enseignement scolaire

Service de l'accompagnement des politiques éducatives
Sous-direction de l'action éducative
Pôle relations avec les associations et partenariats
DGESCO C2-PRAP- D2022-000674
Affaire suivie par :
Christiane DOUCEMENT
Tél : 01 55 55 20 17
Mél : christiane.doucement@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Paris, le

15 FEV. 2022

Monsieur le Président,

Vous avez sollicité, pour l'association « l'Union Nationale de l'Information Jeunesse » l'agrément national délivré aux associations éducatives complémentaires de l'enseignement public, en application de l'article D.551-1 du code de l'éducation.

A la suite de l'avis favorable du conseil national des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public émis lors de sa séance du 29 juin 2021, j'ai décidé de vous accorder cet agrément étendu à toutes les structures locales de cette association.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre et par délégation
Le directeur général de l'enseignement scolair

Edouard GEFFRAY

Monsieur Emmanuel MOURLET
Président de l'association « Union Nationale de l'Information Jeunesse »
101, quai Branly
75015 PARIS